

## RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2021

-----

L'an deux mille vingt et un, le quinze février nous Roselyne CAIL, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le vingt-deux février de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### 1) Informations du Maire et des Adjointes

Madame le Maire rappelle que le week-end dernier un grave incendie s'est produit sur la commune, elle remercie les pompiers, la voirie départementale, les élus et les services techniques pour leur accompagnement.

Elle remercie également les services techniques pour leur réactivité lors de l'épisode neigeux pour le déneigement des rues, mais également pour leur intervention au niveau des écoles.

Elle informe les élus sur la campagne de vaccination et remercie le personnel administratif, le personnel du CCAS pour les inscriptions et les services techniques pour les déplacements pour les plus de 75 ans.

Elle informe qu'un séminaire sur le projet de territoire organisé par la CCTC a eu lieu sur la commune.

Elle précise également la réouverture du fleuriste Vincent HÉLIN, et l'ouverture prochaine de l'entreprise VERHAGHE route du Cateau.

Gérard MUNIER, intervient sur le ramassage et le traitement des déchets ménagers :

Les directives gouvernementales qui fixent les changements à venir :

- ⇒ réduire de 50% l'enfouissement des déchets avant 2025.
- ⇒ privilégier l'incinération à l'enfouissement.
- ⇒ collecter 100% des déchets recyclables (extension des consignes de tri à tous les plastiques)

### Ce qui va changer pour notre Communauté de Communes :

Installation de bornes pour la dépose du verre.

Remplacement des bacs actuels par de nouveaux bacs pucés , gris avec couvercle gris pour les poubelles et gris avec couvercle jaune pour le recyclage.

### Ce qui va changer pour la municipalité :

Trouver des implantations pour les colonnes à verre, (environ 10), aménager ces emplacements (socle béton lorsque nécessaire).

### Ce qui va changer pour le particulier :

A partir de septembre 2021, tous les emballages plastiques pourront être mis dans le bac recyclage actuel. Les bacs seront progressivement remplacés et le volume du nouveau bac recyclage sera augmenté. Le verre ne sera plus collecté et passera en apport volontaire.

A partir de juillet 2022 le bac de recyclage sera collecté tous les 15 jours.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : la TEOMI se met en place avec une facturation à la levée du bac poubelle gris-gris.

Ensuite, il évoque un exemple de synergie entre municipalité et entreprises.

Le temps d'une semaine, l'entreprise Fauquet a occupé l'espace culturel pour organiser une formation de personnes extérieures à l'entreprise et qu'ils ne pouvaient pas recevoir dans leurs locaux à cause des restrictions Covid.

Enfin, il conclut en informant de la formation d'un groupe de travail pour reconsidérer les prestations Orange.

Les contrats avec cet opérateur n'ont pas été modifiés depuis 2012. Besoin de renégocier les tarifs au cas par cas avec le souci de retrouver un débit plus conséquent pour les écoles et la mairie en passant par la fibre si nécessaire. Le groupe a rencontré un commercial d'Orange, qui doit réétudier les différents contrats et nous faire des propositions. A une échelle moindre, le même travail sera fait pour les prestations SFR

Lydie CLEMENT informe que nous avons nos 15 jeunes inscrits au dispositif CAP JEUNES. Pour la plupart, cela financera une partie de leur permis de conduire, une jeune fille va financer son BAFA.

Les 3 premiers jeunes ont débuté leur mission lundi 22 février, 2 à la médiathèque et 1 au service technique.

Les autres missions se dérouleront jusqu'en été.

Katie LEFEVRE rappelle que grâce au dispositif Ecoles équipements numériques: \*TNE Territoire Numériques Educatifs les écoles primaires ont été dotées de :

- 10 vidéoprojecteurs interactifs
- 10 kits visio
- 10 tableaux
- 10 ordinateurs portables
- 24 tablettes sqool

Elle ajoute que nous avons déposé un second projet Label Ecoles Numériques(ENIR) qui nous apporterait une subvention de 50 % sur une dotation de 22 tablettes numériques

Elle informe de la visite de Monsieur le Recteur de l'Académie le 04/02/21 aux écoles dans le cadre du travail mené par l'équipe enseignante sur l'appropriation des résultats des évaluations suivie d'une lettre de remerciements à l'ensemble du personnel pour leur implication au service de la réussite des élèves.

Elle informe également de la participation des écoles au jeu concours proposé aux écoles par Monsieur Bricout ,Député de l'Aisne, "Dessine-moi ta cour de récréation" , la remise du projet se fera le 12 Mars en présence de Monsieur le Député.

Les 3 premiers lauréats auront droit à une visite de l'Assemblée Nationale (bus compris).

Enfin concernant la sécurité au collège , le système provisoire de plots semble fonctionner.

Lucien DESCAMPS informe que, pour le fleurissement de la commune, les 3 fleuristes installés sur la commune ont été sollicités et ont répondu favorablement.

Enfin, il ajoute qu'une réflexion a été entamée sur l'éclairage public.

Adeline DUPONT informe que la fédération pour le camping confirme que l'ouverture du camping du Lac de Condé est possible avec le même protocole que l'an dernier, par contre tous les bâtiments du camping considérés comme ERP doivent rester fermés (Salle d'activité). La réception considérée comme ERP bénéficiera d'une mesure d'exception avec limitation du nombre de personnes.

Elle évoque ensuite un travail mené sur le projet de création d'un Skatepark.

Pourquoi un Skatepark : pour dynamiser la base de loisirs, le skate fait partie des nouvelles disciplines olympiques 2024, c'est en ce moment une grande tendance, un lieu social de rencontre intergénérationnels. Une rencontre avec Mr MANGUETTE, représentant du Comité Olympique et Président de la Fédération Skatepark Hauts de France a déjà eu lieu et avec Mr Pierre JOMBIER, praticien et concepteur de Skatepark. Le projet sera réalisé si il répond à un besoin et si les subventions sont suffisantes. Une enquête auprès des jeunes sera menée par le biais de l'ENT, pour vérifier qu'il y ait un réel engouement autour de ce projet.

Enfin, elle rappelle qu'elle avait pour objectif de recréer une union commerçante pour recréer un lien de collaboration, estimant que les commerçants sont le dynamisme de la Ville. Après les rencontres avec M.

ZINGRAFF porte parole de la PIVA et M. WARET de la METS, il semble que ce projet soit sur le point de se concrétiser.

Monsieur OUBRY informe que la SAUR projette de refaire son réseau Rue Jacques BREL et pense qu'il serait bien de mener une réflexion globale sur l'enfouissement de tous les réseaux dans cette rue.

## II)Administration générale – Finances

### Centre aéré :

- Tarifs ALSH Avril et Juillet 2021
- ALSH Rémunération et recrutement du personnel

### Gestion du Personnel :

- Action Sociale en Faveur du personnel communal

### Marché Public :

- Attribution du Marché Public-Reconstruction de la Piscine Extérieure

### Projet de territoire :

- Dispositif « Petite Ville de Demain » – Signature de la convention d'adhésion

### Budget :

- produits communaux : annulation de titres

## III)Questions diverses

-----

Le quinze février de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur convocation et la présidence de Madame Roselyne CAIL, Maire.

-----

**Présents** : Mme CAIL Roselyne ; M. DESCAMPS Lucien ; Mme LEFEVRE Katie ; M. OUBRY René ; Mme CLEMENT Lydie ; M. MUNIER Gérard ; Mme DUPONT Adeline ; M. DURSENT Jérôme ; Mme BALCANS Cindy ; ; M. POULAIN Michel ; Mme DUPRÉ Médine ; M. DOUART Guy ; Mme HAAS Stéphanie ; M. DEHEN Jean-Yves ; Mme BOURGE Michelle ; M. COMPERE Quentin ; Mme HAUET Chantal ; M. EKMAN Stéphane ; Mme TRANÇOIS Delphine ; M. LA PERSONNE Ferdinand ; Mme BRANCOURT Laure

**Excusés** : M. LOSSERAND Kevin qui a donné pouvoir à M. DURSENT Jérôme ; Mme DENOYELLE Céline qui a donné pouvoir à M. MUNIER Gérard

-----

### **Nomination du secrétaire de séance :**

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur Gérard Munier est élu, secrétaire.  
Secrétaire Auxiliaire : Samuel LEFEVRE, Directeur Général des Services

## D) Informations du maire :

-----

### Administration générale - Finances

#### Centre aéré :

#### - Tarifs ALSH Avril et Juillet 2021

Madame le Maire rappelle l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances d'Avril & Juillet 2021.

Concernant les tarifs de cet accueil, considérant la situation sanitaire actuelle, il est proposé de maintenir les tarifs inchangés.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité

**Confirme** l'ouverture d'un accueil de loisirs pendant les vacances d'Avril & Juillet 2021.

#### Tarifs 2021 :

Décide d'appliquer les tarifs suivants jour/enfant de ce centre :

#### Enfants du Nouvion

	<u>1<sup>er</sup> enfant</u>	<u>2<sup>e</sup> enfant</u>	<u>3<sup>ème</sup> enfant</u>
goûter + animation	5.15 €	4.63 €	4.12 €
repas du midi + goûter + animation	8.23 €	7.41 €	6.59 €
camp + animation	14.42 €	12.98 €	11.52 €

#### Pour les extérieurs

	<u>1<sup>er</sup> enfant</u>	<u>2<sup>e</sup> enfant</u>	<u>3<sup>ème</sup> enfant</u>
goûter + animation	7.21 €	6.49 €	5.77 €
repas du midi + goûter + animation	10.60 €	9.58 €	8.44 €
camp + animation	16.47 €	14.82 €	13.17 €

-----

#### - ALSH Rémunération et recrutement du personnel

Considérant les propositions de la Directrice pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la Ville en avril et en juillet 2021, il y a lieu de recruter des agents chargés de l'animation ;

Vu l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,  
Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité

**Décide** d'autoriser pour le mois d'avril le recrutement de quatre agents temporaires : « agents chargés de l'animation de l'A.L.S.H », et pour le mois de juillet le recrutement de sept agents temporaires : « agents chargés

de l'animation de l'A.L.S.H »

Ces agents seront engagés à durée déterminée et rémunérés sur la base du traitement mensuel :

- Des adjoints d'animation, pour les animateurs non diplômés, au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 354 – majoré 330
- Des adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour les animateurs diplômés, au 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 356 – majoré 332 (Derniers indices connus)

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif 2021.

-----

### **Gestion du Personnel :**

#### **- Action Sociale en Faveur du personnel communal**

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

**Décide** d'accorder au personnel communal les subventions et allocations en vigueur pour les fonctionnaires et agents de l'Etat selon les tarifs fixés par la circulaire interministérielle du 24 décembre 2020 relatives aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et sur les prestations suivantes :

<b>Prestations</b>	<b>Taux applicables (au 1-1-2020)</b>
<i>Aide aux familles</i>	
Allocations aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant (par jour)	23,88 €
<i>Subventions pour séjours d'enfants</i>	
Centre de vacances avec hébergement (colonie de vacances) (par jour)	
Enfants de moins de 13 ans	7,67 €
Enfants de 13 à 18 ans	11,60 €
<i>Centre de loisirs sans hébergement (centre aérés)</i>	
Pour une journée complète	5,53 €
Pour une demi-journée	2,79 €
<i>Séjours en maisons familiales de vacances et en gîtes de France</i>	
Séjours en pension complète	8,07 €
Autres formules	7,67 €
<i>Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (en classe de neige, mer ou nature)</i>	
Séjours d'au moins 21 jours (forfait)	79,46 €
Séjours d'au moins 5 jours mais inférieur à 21 jours (par jour)	3,78 €
<i>Séjours linguistiques (par jour)</i>	
Enfants de moins de 13 ans	7,67 €
Enfants de 13 à 18 ans	11,61 €
<i>Prestations repas</i>	
Par repas	1,29 €

## Marché Public :

### **- Attribution du Marché Public-Reconstruction de la Piscine Extérieure**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée d'appel d'offres, en 4 lots séparés, a été lancée le 14 novembre 2020 pour les travaux de reconstruction de la piscine extérieure.

Madame le Maire précise que des prestations supplémentaires éventuelles ont été demandées sur certains lots :

Lot 1 : Gros Oeuvre étendu : base de vie dans vestiaire existant-PSE 01

Lot 1 : Gros Oeuvre étendu : commande électrique couverture thermique-PSE 02

Lot 2 : Bassin Inox Polymérisé : échelles encastrées pour couverture thermique-PSE 03

Ainsi qu'une variante :

Lot 4 : Couverture Thermique : enrouleur sur rail et commande électrique des couvertures

La Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le vendredi 5 Février 2021, a analysé l'ensemble des dix dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité à savoir :

Valeur Technique	50 %
Prix des prestations	50 %

Pour le Lot 1, l'offre de l'Entreprise **BFM Construction – 1 Rue Pasteur – 59137 BUSIGNY** pour les travaux de Gros Œuvre étendu pour un montant de **293 894,93 € HT** avec la nouvelle clôture et PSE 02.

Pour le Lot 2, l'offre de l'Entreprise **A&T Europe - Via Solferino, 27 CP 7-8-46043 CASTIGLIONE DELLE STIVIERE** avec en sous-traitance MYRTHA POOLS pour la fourniture et pose du bassin inox polymérisé pour un montant de **273 332,00 € HT** avec la PSE 03.

Pour le Lot 3, l'offre de l'Entreprise **Eau Air Système-14 Avenue de l'Horizon-59650 VILLENEUVE D'ASCQ** pour les travaux de filtration, traitement et chauffage pour un montant de **195 000,00 € HT**.

Pour le Lot 4, l'offre de l'Entreprise **SAS CIFFA SYSTEM-27 Rue du Manoir de Servigné-BP 12043-35902 RENNES CEDEX** pour la fourniture et pose des couvertures thermiques commandes motorisées Base + Variante pour un montant de **69 056,00 € HT**.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
22 voix pour et 1 abstention (Mme François Delphine),

- **Valide** le choix de la CAO

- **Décide** d'attribuer les Lot 1,2,3 et 4 selon les conditions sus-énoncées,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché de travaux ainsi attribué ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette opération de commande publique,

dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2021.

-----

**Projet de territoire :**

## **- Dispositif « Petite Ville de Demain » – Signature de la convention d’adhésion**

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l’environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans l’Aisne, 25 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 15 Petites Villes de Demain. Au sein de l’intercommunalité, notre commune est lauréate de ce dispositif.

Mme Le maire présente les 3 piliers du programme porté par l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d’un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l’ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l’habitat, le commerce, l’économie locale et l’emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d’une convention d’adhésion : premier acte d’engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l’intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d’adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l’exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l’intercommunalité.
- la signature d’une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d’adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Pour les communes et intercommunalités bénéficiaires et leur EPCI, la démarche d’accompagnement donne lieu à la signature d’adhésion. Cette signature sera le préalable au lancement du programme.

Le Conseil Municipal,  
après discussion et en avoir délibéré,  
à l’unanimité/majorité des membres,

- affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer la convention d’adhésion au programme

-----

### **Budget :**

#### **- produits communaux : annulation de titres**

Madame le Maire rappelle que la renonciation par la Ville à tout ou partie d’une recette, recouvrement pour tout autre motif qu’une erreur matérielle, doit être expressément autorisée par le Conseil Municipal,

Considérant le bail commercial établi le 9 avril 2014 entre la commune et Mr TRANÇOIS Gilles

Considérant l'attestation de Maître CARLIER certifiant que M. TRANÇOIS Gilles a cédé le bail à la Société « H.T.D. » par acte dressé le 3 mars 2018,

Considérant l'inactivité contrainte de la société « H.T.D. » durant la période de confinement imposée par l'Etat,

Madame le Maire vous demande de bien vouloir renoncer aux loyers des mois de Février, Mars et Avril 2021.

Le Conseil Municipal,  
18 voix pour,  
2 voix contre (Mme HAAS et Mr DOUART),  
et 3 abstentions ( Mr COMPERE, Mme BRANCOURT et Mr EKMAN),

**ACCEPTE** de renoncer au recouvrement des loyers Février, Mars et Avril 2021.

-----

La séance est levée à 20h52